

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet :	Réunion n°3 du Comité de suivi post-incendie de Mostuéjols
Date :	vendredi 7 février 2025
Lieu :	Rivière-sur-Tarn

Participants et personnes excusées :

- Voir feuille d'émargement en annexe

ORDRE DU JOUR

- Tour de table des participants
- Présentation de l'actualité et de la méthodologie nationale concernant le préjudice écologique
- État des connaissances et état initial du site
- Discussion sur la gravité du dommage écologique

NB : Le compte-rendu est principalement établi sur la base des notes de Ludovic Salomon (Biotope)

EVALUATION DU PREJUDICE ENVIRONNEMENTAL

TOUR DE TABLE ET ACTUALITE :

La restitution des actions et travaux d'urgence post-incendie s'est déroulée le 19 juin 2024 en s'appuyant sur l'initiative de Radio Larzac de journalisme en résidence « [Résonance du feu](#) ».

L'érosion sur le cours d'eau a engendré la nécessité d'enclencher des travaux de restauration de la décharge en aval du ruisseau de Salz, par la commune de Mostuejols (devis estimatif établi à 117 k€ HT).

Le nettoyage des berges de l'Arziales, par 100 bénévoles, a permis l'enlèvement des bois morts, embâcles ainsi que 3 tonnes de déchets issue de la décharge.

Une convention de réalisation de culture a été établie avec les chasseurs : cultures annuelles sur fond de doline avec 3 points d'eau. Il est soulevé la nécessité de veiller à ne pas introduire d'espèces invasives et la nécessité d'utiliser des semences locales.

L'incendie peut être une porte d'entrée pour l'arrivée et l'installation d'espèces végétales exotique (le Seneçon du cap est déjà observé sur site). Un site de gestion d'Ambroisie sur le Causse Noir a fait un l'objet d'un retour d'expérience concluant qui a permis un retour naturel de la flore locale.

En propriété privée des projets de plantation peuvent être envisagé. Un Plan simple de gestion propose le Pin de Salzmann et le Cèdre de l'Atlas en mélange.

Un plan de massif DFCI est en cours d'élaboration pour le Causse Rouge et le Causse de Sauveterre : celui-ci doit permettre de définir les pistes DFCI, les accès, point de retournement, les obligations de débroussaillage.

EVALUATION DU PREJUDICE ECOLOGIQUE : PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL AVANT INCENDIE

Présentation

La méthodologie suivie est la méthodologie préconisée par le Ministère en charge de l'environnement. La méthode d'évaluation biophysiques distingue les dommages de moindre gravité des dommages graves (<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/methodes-devaluation-dommages-ecologiques-leur-reparation#les-differentes-methodes-1>).

→ [Fiche du Commissariat général au développement durable : Préjudice écologique, bien dimensionner la réparation des dommages](#)

La méthode s'appuie principalement sur l'évaluation de l'atteinte aux habitats naturels selon la nomenclature EUNIS (voir le fichier *Calculs_scores_habitats_V2.xlsx* joint au compte-rendu).

La méthode prend également en compte les espèces (l'état initiale concernant les espèces est en cours de finalisation).

Remarques générales

Le Comité de suivi confirme que les secteurs mentionnés comme « plantation très artificielles de conifères » dans l'occupation du sol (livraison non corrigée de décembre 2024), ne le sont pas. L'ensemble des peuplements de pin sur ce secteur sont issus d'une colonisation naturelle. Les cartes d'habitats EUNIS sont donc à reprendre avec pour ces secteurs les nouvelles dénominations « *Pinèdes à Pinus sylvestris du Massif central* » ou « *Pinèdes à Pinus sylvestris du Massif central - Pinteraie à Céphalanthère* ».

L'état initial prend en compte les espèces. La LPO mentionne la nécessité de prendre en compte les enjeux vis-à-vis des rapaces forestiers (Circaète, Milan royal) ainsi que des enjeux Rhopalocère (taxon suivi par la LPO sur l'ENS le cirque Saint Marcellin en 2014 et 2020).

Il est fait mention de l'Odonate *Cordulia* citée par BIOTOPE. Celle-ci est en effet présente hors périmètre incendié (notamment sur le Tarn) mais à subir indirectement un préjudice par dégradation des cours d'eaux en aval des reliefs.

AXE POSSIBLE DE RESTAURATION :

LIMITATION DU RISQUE D'INCENDIE

Afin d'éviter les effets de seuil ne permettant plus une résilience de l'écosystème.

→ Actions : maintien de milieu ouvert, plan de protection du massif, maîtrise des usages.

MAINTENIR DES MILIEUX OUVERTS (PELOUSE) SUR CERTAINS SECTEURS.

Le régime forestier du site mentionne la nécessité d'un retour à la forêt après incendie (code forestier), cependant :

- Le code forestier décrit une forêt comme un milieu boisé depuis plus de 30 ans avec à minima 10% de tiges forestières sur sa surface.
- Le code forestier n'interdit pas l'intégration de formations de pré-bois et de pelouses sèches ouvertes au sein des périmètres sous régime forestier ;

- De plus, l'exploitation de bois (sylviculture) sur le Causse n'étant que difficilement envisageable, le maintien de secteurs en milieux ouverts ne devrait pas engendrer de conflit d'usage.

→ Il est donc possible de maintenir des milieux ouverts sur le périmètre.

→ Action :

- Gestion par des herbivores sauvages : mouflons, chevreuils, sangliers et même chamois, nécessite une coordination avec la fédération de chasse, de canaliser les troupeaux, tout en mettant en défens les secteurs nécessitant un reboisement et une protection des plantations (notamment les chênes).
- Gestion par du pastoralisme : semble compliqué du fait du monde économique et du secteur agricole actuels (manque de point d'eau, d'infrastructure, de rentabilité..)

GESTION DE L'ÉROSION :

Cette problématique essentiellement sur les zones de forte pente, sur substrat meuble et zone mise à nue par l'incendie (cf cartographie ci-après). Les secteurs du Ravin du Salzet, les Baouris, des Lacs et sous les corniches côté des Gorges du Tarn semblent les plus touchés par l'érosion des sols.

→ Actions :

- Des travaux plus conséquents, associant restauration des sols et reforestation, seront nécessaires sur les zones de fortes pentes. Des fascines devront être mises en place. Les problèmes d'accessibilité de certaines zones sont à lever.
- Ces secteurs chaotiques ou à forte pente, milieux préférentiels pour le vautour moine lorsqu'ils intègrent les milieux forestiers comportant des arbres (pin, chêne) de grandes tailles, pourront faire l'objet d'un reboisement spécifique, avec une mise en défens.
- Une restauration spécifique des cours d'eau pourrait être envisagé vis-à-vis des espèces sensibles.

GESTION DE LA FREQUENTATION :

Problématique essentiellement sur le secteur est du périmètre. L'incendie a réouvert les milieux, facilité les accès et augmenté la visibilité. Cette fréquentation, lorsqu'elle est peu contrôlée aggrave les phénomènes d'érosion du sol et de dérangement de la biodiversité sensible.

→ Action :

- Actions de sensibilisation, via l'installation de signalétique, panneau d'information, photographie avant/après incendie via l'observatoire photographique mis en place,
- Actions de contrôle : fermeture d'accès, clôture pour canaliser et éviter les débordements sur des zones sensibles.
- Nécessité de prendre en compte les zones de quiétude pour la reproduction du vautour moine (périmètre autour du nid, défini par annuellement la DREAL), avec un besoin de cadrer les sentiers ainsi que les zones de chasse et de réserve de chasse (lien avec la gestion des troupeaux d'herbivore).

ACTIONS PARTICIPATIVES POUR INTEGRER ET RESPONSABILISER LES USAGERS

→ Proposition de réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC)

→ Participation à des campagnes de collecte de semences, et de reboisement.

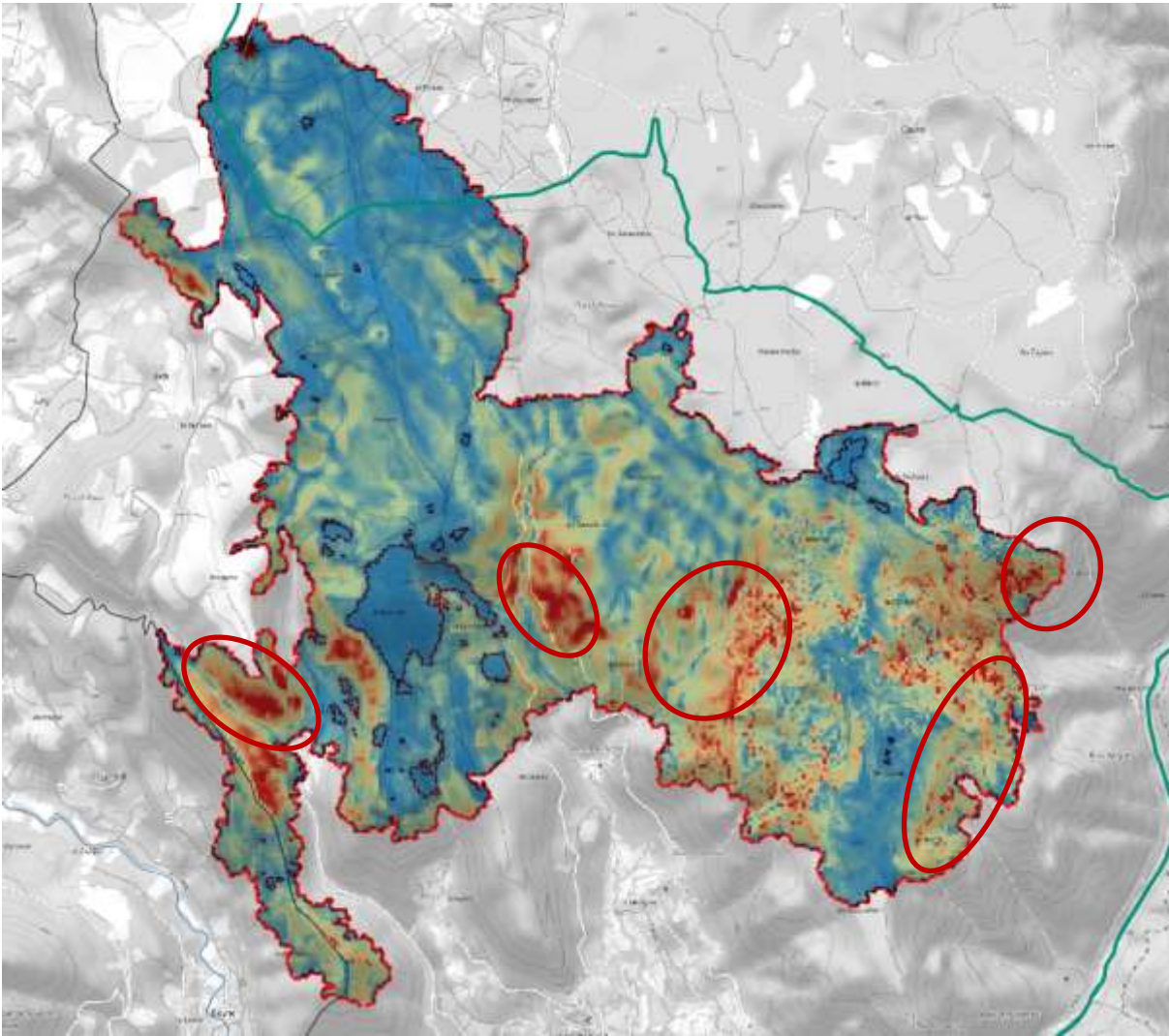


Figure 1 : Cartographie du risque d'érosion

Zone soumise au risque d'érosion des sols (= pente * mise à découvert du sol par l'intensité de l'incendie) : permet de cibler plus particulièrement les secteurs sur lesquels favoriser la régénération ou placer des dispositifs adaptés (ex. : fascines).




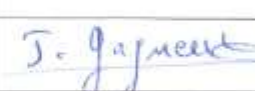
POURSUITE DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic du préjudice écologique se poursuivra par

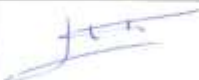

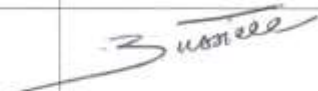

- L'état initial post-incendie (d'ici fin février) ;
- L'évaluation financière des pertes sur la base des mesures de restauration et d'évitement des futurs incendie sur la base d'un plan d'action (dans le courant du mois de mars).

Objet : Comité de suivi de la gestion post-incendie de Mostuéjols

Lieu, date : Rivière-sur-Tarn, le 07 février 2025

Prénom, Nom	Commune ou organisme	Fonction	Signature
Julien Guers	Association communale de chasse agréée (ACCA) de Mostuéjols	Président	
Michel Maillé	Association pour la sauvegarde du patrimoine archéologique de l'Aveyron		
Alain Guillot	Centre national de la propriété forestière (CNPF) - Délégation d'Occitanie	Technicien Forestier	
Marine Lestrade	Centre national de la propriété forestière (CNPF) - Délégation d'Occitanie	Responsable Lot-Aveyron	
Corinne Labit	Chambre d'agriculture de l'Aveyron		<u>excusée</u>
Christian Bernard	Comité scientifique, PNR Grands Causses	ANBA Botaniste	
Didier Hermant	Comité scientifique, PNR Grands Causses		<u>excusé</u>
Didier Cadaux	Communauté de Communes Millau Grands-Causses	Vice-Président	
Christine Bedel	Commune de Mostuéjols	Maire	
Christian Forir	Commune de Rivière-sur-Tarn	Maire	
Jean-Paul Pourquier	Commune du Masségros-Causses-Gorges	Maire	<u>excusé</u>
Vincent Hurtes	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Aveyron		
Ludovic Olicard	Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées		
Lucas Blais	Conservatoire des espaces naturels Occitanie (CEN Occitanie), antenne Aveyron		
Céline Gaubert	DDT de l'Aveyron, délégation territoriale Sud		<u>excusée</u>
Joseph Gagneux	DDT de l'Aveyron, unité milieux naturels, biodiversité et forêt,	Adjoint unité	

Parc naturel régional des Grands Causses

Prénom, Nom	Commune ou organisme	Fonction	Signature
Nathalie Charpiat	DDT de l'Aveyron, unité milieux naturels, biodiversité et forêt,		<i>excusée.</i>
Philippe Gruat	Direction de l'archéologie, Conseil départemental de l'Aveyron		
Cécile Merlet	Direction de l'Eau et du Développement Durable, Conseil Départemental de l'Aveyron	<i>Adjointe au directeur de l'eau biodiversité</i>	
Agnès Simonin	DREAL Occitanie	Inspectrice générale des sites (Aveyron)	
Nicolas Cayssiols	Fédération départementale des chasseurs	Directeur	
Aude Guitton	Grands Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses		
Magali Trille	Ligue de protection des oiseaux Occitanie (LPO Occitanie), délégation territoriale de l'Aveyron		
Rodolphe Liozon	Ligue de protection des oiseaux Occitanie (LPO Occitanie), délégation territoriale de l'Aveyron		
Magali Trille	Ligue de protection des oiseaux Occitanie (LPO Occitanie), délégation territoriale de l'Aveyron	<i>chargée d'études Nature et Biodiversité</i>	
Léa Giraud	Ligue de protection des oiseaux Grands Causses (LPO Grands Causses)		<i>excusée</i>
Arnaud Vaultier	Office du Tourisme Millau-Grands Causses		
François Artel	Office national des Forêts (ONF)	Responsable d'Unité territoriale	
Guillaume Bessigneul	Office national des Forêts (ONF)	<i>TF OFCI</i>	
Jean-François Dumas	PNR des Grands Causses	Vice-Président	
Sébastien Pujol	PNR des Grands Causses	Directeur	<i>excusé</i>
Jérôme Bussière	PNR des Grands Causses, pôle Ressource naturelle et biodiversité		
Clara Garcia Matos	PNR des Grands Causses, pôle Ressource naturelle et biodiversité		
Laure Jacob	PNR des Grands Causses, pôle Ressource naturelle et biodiversité		<i>excusée</i>

Parc naturel régional des Grands Causses

Prénom, Nom	Commune ou organisme	Fonction	Signature
Laurent Danneville	PNR des Grands Causses, pôle Ressource naturelle et biodiversité		
Thomas Le Dreff	Service régional de l'archéologie, DRAC Occitanie		<i>excusé</i>
Stéphane Foury	Syndicat de propriétaires forestiers de l'Aveyron		
Céline Delagnes	Syndicat mixte de bassin versant du Tarn-Amont	Directrice	
Florian Fergeault	Syndicat mixte de bassin versant du Tarn-Amont		
Jade Brechignac	Syndicat mixte de bassin versant du Tarn-Amont		
Marie Chaillou	Union régionale des Collectivités forestière d'Occitanie		
J.J. éhous.	CCAVC.	rept. Ent.	
G. BARRABÉ	CCMGC	Tech Sp. Nature	
JUSTIN PEQUES	Office National des Forêts	Technicien	
SALOTON Ludovic	BIOTOPE	Directeur d'étude	
FRANSYLVA Aveyron	CARRIÈRE Jéous.		